

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Passage piéton à l'Etang

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis l'arrivée de ses nouveaux habitants en 2021, le quartier de l'Etang a connu une forte croissance (2500 habitants désormais). L'arrivée des commerces LIDL et Denner (avenue de l'Etang 55) est ultérieure ainsi que celle de nombreux autres commerces.

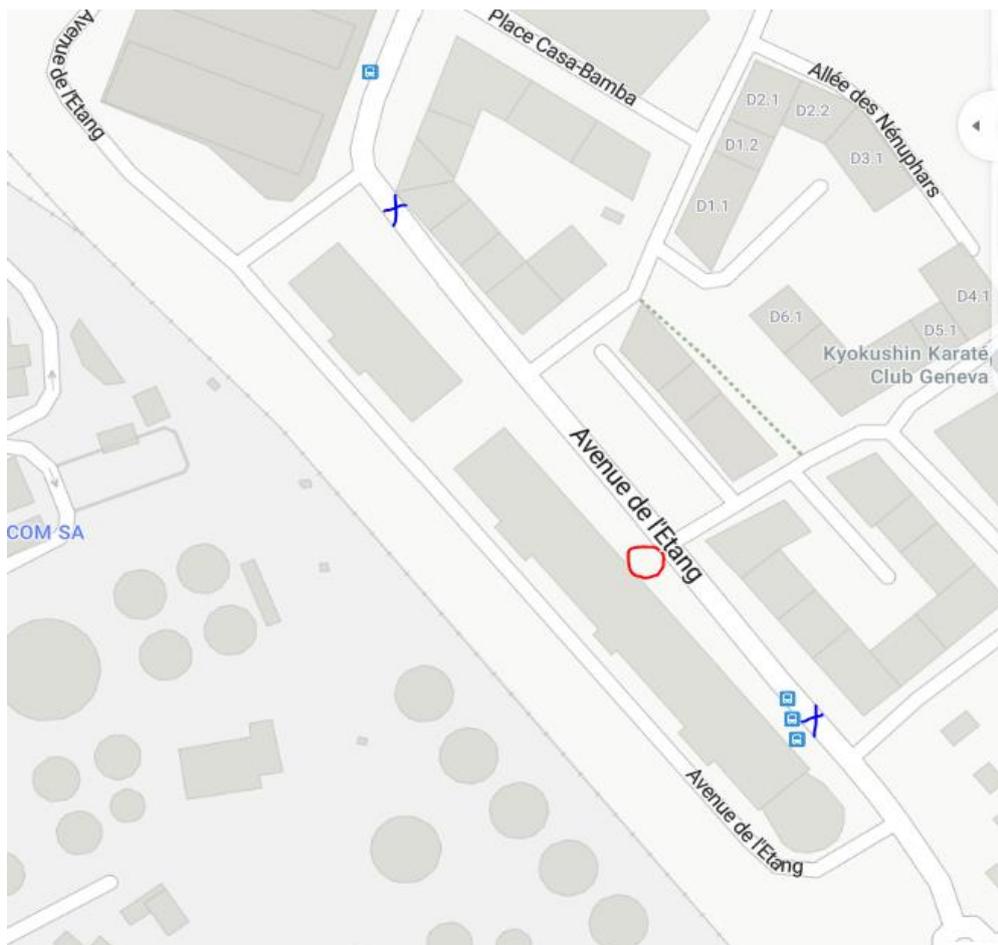
L'axe principale du quartier (l'avenue de l'Etang – route communale primaire) coupe le quartier en deux (habitations d'un côté/commerce de l'autre) et doit être franchi à de nombreux points et en toute sécurité.

Interpellé par les habitants, ceux-ci indiquent que le lieu de passage le plus utilisé ne comporte hélas pas de passage piéton (signalé par un rond sur le plan annexé) afin de se rendre depuis l'allée des Nénuphars dans les commerces (notamment Denner et LIDL) situés en face au 55 avenue de l'Etang)

La zone est dangereuse, car de nombreux véhicules dépassent allègrement les 40 km/h autorisés entre les passages piétons signalées par les deux croix sur mon plan annexé.

De nombreux enfants (en provenance de l'école) traversent à cet endroit la route pour aller dans les commerces.

Afin de sécuriser le quartier, il serait donc bien de prévoir un passage piéton à cet endroit



J'

Invite le Conseil administratif :

à étudier la possibilité d'installer un passage piéton pour traverser l'Avenue de l'Etang au bout de l'allée des Nénuphars pour se rendre aux commerces en face (voir ci-dessus le rond).

Nicolas Aubert, Indépendant

Vernier, le 10 mars 2025